

Commune d'URBES
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBES
SEANCE DU 23 JUIN 2016

Sous la Présidence de M. Claude EHLINGER, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Présents : Claude EHLINGER - Thierry HAMICH – Marie NUSSBAUM - Bernard FUCHS - Philippe MUNSCH – Huguette DEGERT – Sylvie WEBER – Stéphane KUNTZ

Absent excusé : Geoffroy DEBRAS

Absent non excusé : Jean- Jacques WEBER

A donné procuration : Geoffroy DEBRAS à Sylvie WEBER.

Monsieur Philippe MUNSCH est arrivé au point n°7

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant part aux Conseillers des remerciements adressés par Thierry HAMICH, 1^{er} Adjoint au Maire, pour les attentions apportées à l'occasion de son Cinquantième Anniversaire.

Madame Marie NUSSBAUM, assistée par Madame Denise FUCHS, sont désignées en qualité de secrétaires de séance.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 05 avril 2016
2. Travaux d'amélioration énergétique / Aide parlementaire
3. Rénovation toiture cabane de chasse au Bruckenbach / Convention
4. Heures complémentaires CUI.
5. Communes nouvelles + RPI
6. Demandes de subventions :
 - Sté des Amis de la Bibliothèque Départementale de prêt
 - Téléthon
7. Terrain sect. 3 / parcelles 467-486-487 : préemption par la commune

DEL 2016-06-23/001. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 AVRIL 2016

Le Compte rendu de la séance du 5 avril 2016, dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres.

DEL 2016-06-23/002. TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE / AIDE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'entreprendre des travaux d'amélioration énergétique pour l'éclairage public dans la Commune.

Les travaux envisagés ont pour objectif de réduire les consommations énergétiques actuelles en remplaçant les ampoules classiques par des LEDS, ainsi que certains équipements liés à cette opération.

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il est possible d'obtenir une aide financière au titre de la réserve parlementaire accordée par la Sénatrice Patricia Schillinger et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 45.339.-€/HT.

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - Subvention sollicitée auprès de la Région « Alsace-Champagne-Ardenne » | 9 068€ |
| - Subvention sollicitée auprès du Ministère de l'Environnement au titre du TEPCV | 14 000€ |
| - Autofinancement | 22 271€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le dossier et sollicite une aide financière, au titre de la réserve parlementaire 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

DEL 2016-06-23/003. RENOVATION TOITURE CABANE DE CHASSE AU BRUCKENBACH / CONVENTION

Monsieur le Maire cède la parole à M. Thierry HAMICH, 1^{er} adjoint au maire qui présente le devis adressé par l'Entreprise FUCHS-CONSTRUCTIONS BOIS pour les travaux de la toiture de la cabane de chasse du Bruckenbach.

M. le Maire et M. HAMICH ont reçu M. Jean Bernard LIMBACH, locataire des lots de chasse N° 1 et 2 d'Urbès, en Mairie le 10 mai dernier pour trouver un éventuel arrangement financier puisque d'une part cette cabane fait partie du lot de chasse N° 2 « Neuf Bois » et d'autre part est propriété de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour la rénovation de la toiture de la cabane de chasse du Bruckenbach,
- Émet un avis favorable quant au financement proposé,
- Autorise le Maire à signer l'offre de prix de l'Entreprise FCB,
- Inscrit la dépense au budget primitif 2016,
- Souhaite qu'une convention soit établie entre les deux parties, afin que cette cabane reste la propriété de la Commune et qu'elle soit réintégré dans la location de la chasse à chaque nouvelle adjudication sans que les anciens locataires puissent réclamer une contrepartie financière par rapport aux travaux et aux achats qu'ils ont effectués.

DEL 2016-06-23/004. HEURES COMPLEMENTAIRES CUI.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le paiement des heures complémentaires au bénéfice du titulaire d'un Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Les heures complémentaires seront payées au même taux horaire que les 22 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident le paiement des heures complémentaires au titre du contrat CUI-CAE selon la charge de travail aux conditions précitées.

DEL 2016-06-23/005. COMMUNES NOUVELLES + RPI

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 février 2016 dans laquelle le Conseil Municipal avait évoqué le souhait de créer une Commune Nouvelle avec les Communes de Husseren-Wesserling et Mollau au 1^{er} janvier 2017.

La Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller relance le dossier pour pouvoir bénéficier des avantages au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Il est impératif de délibérer avant le 30 juin 2016. L'arrêté préfectoral de création doit intervenir avant le 30 septembre 2016.

Monsieur le Maire répond que vu l'état de santé de Madame le Maire de Husseren-Wesserling, le projet de création d'une Commune Nouvelle n'est plus à l'ordre du jour et qu'il sera difficile dans cette situation, d'aboutir à une décision des Conseils Municipaux respectifs avant le 30 juin 2016.

Le projet sera éventuellement reporté pour 2018.

Un rapprochement avec d'autres Communes est prévu également au niveau du Syndicat Intercommunal Scolaire du RPI Mollau-Storckensohn-Urbès pour une éventuelle augmentation des effectifs à la rentrée 2017 afin de pérenniser les structures.

DEL 2016-06-23/006. DEMANDES DE SUBVENTIONS - SOCIETE DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET - TELETHON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 30.-€ (trente euros) à la société des « Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt, et ne souhaite pas donner suite à la demande de l'Association « Téléthon »

- Arrivé de Philippe MUNSCH Conseiller Municipal

DEL 2016-06-23/007. TERRAIN SECT. 3 / PARCELLES 467-486-487 : PRÉEMPTION PAR LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçu le 16 juin dernier concernant un terrain section 3, parcelle 487/77, lieu-dit Kapellmatt.

Les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, souhaite informer le futur propriétaire de l'état du terrain sachant que d'une part il y a une importante couche de remblai déposé par le propriétaire et d'autre part, il y a une position incertaine quant à la conduite d'eau des fontaines publiques. M. le Maire les recevra rapidement pour leur exposer ces difficultés particulières.

DIVERS ET INFORMATIONS

- Un devis a été adressé par la société NICOLLET de Saint-Maurice sur Moselle pour la pose d'une bicouche devant l'Auberge du Gustiberg. Cette offre a été demandée par Monsieur Stéphane KUNTZ, Conseiller Municipal et Gérant de l'Auberge, pour solutionner le problème de poussière au passage des véhicules devant l'Auberge.
Le dossier est transmis à la Communauté de Communes de Saint-Amarin pour suite à donner.
- Lors de la dernière Assemblée Générale de l'Union Touristique des Amis de la Nature, section d'Illzach, une option a été prise sur le Week-end du 22 et 23 octobre 2016 pour organiser une soirée familiale. Et en même temps aura lieu un exercice de pompiers au Refuge avec les Pompiers du Chauvelin. Monsieur Oscar SCHAEGIS, nouveau Président de l'Association, relance pour la reprise au franc symbolique du bâtiment par la Commune d'Urbès.
Le Conseil Municipal décide de reporter la décision.
Une dernière opération de pose de rigoles sur le chemin en montant au refuge des Amis de la Nature est prévue cet automne.

- Un courrier de Madame Andréa GUEMARD a été adressé en Mairie le 7 juin dernier pour une demande de mise à disposition de son logement au 22 Grand rue à Urbès pour ouvrir son entreprise « d'aide à domicile ».
Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande étant donné que le logement appartenant à la Commune est rattaché à l'exploitation des locaux commerciaux du bâtiment.

- Monsieur Thierry LUTRINGER, exploitant de la friterie dans la montée du Col de Bussang sollicite une autorisation pour accepter environ 150 motards le 17/07/2016 avec une petite animation musicale dans l'après-midi et repas « tartes flambées » dans la soirée.
Le Conseil Municipal donne son accord avec les conditions suivantes à respecter impérativement, soit :
 - couper la musique au-delà de 22h00.
 - Pas d'implantation de tentes à proximité de la friterie.
 - Les personnes souhaitant camper sont invitées à se rendre au Camping Municipal, situé en contre-bas.

- Les modifications souhaitées pour Urbès lors d'une dernière réunion du Conseil Municipal concernant le PLUi ont été maintenues par la Communauté de Communes.

- Monsieur le Maire informe les conseillers :
 - Du versement d'une subvention de 23.140,77 € du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique pour l'aménagement de la nouvelle Mairie.
 - D'une proposition de subvention de 14.000.- € du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Thur Doller concernant les travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public dans la Commune.
 - De l'exploitation de la parcelle 23 en forêt Communale pour création en partie haute d'une piste, travaux reportés à 2017.
 - Des différents travaux de la DIR EST qui auront lieu dans les prochaines semaines sur la RN 66 (carottage, création de refuge...)
 - De la réunion du Comité Consultatif Intercommunal du CPI du Chauvelin qui a eu lieu le 20 juin dernier.
 - ✓ Proposition de nomination au grade de lieutenant de Monsieur Philippe MUNSCH
 - ✓ Effectif actuel : 23 Sapeurs-Pompiers volontaires.

- Accueil de 54 donateurs de sang lors de la dernière collecte du 11 avril 2016 à Urbès.

Interventions :

- Monsieur Thierry HAMICH, 1^{er} Adjoint au Maire, soumet la demande de Monsieur Clemens BUHL du souhait d'installer un cabanon/mobile home sur le Camping Municipal d'Urbès, à titre commercial.
Le Conseil Municipal a examiné la demande. Il ne souhaite pas donner suite en raison du caractère commercial de l'implantation. Par ailleurs, ce type d'équipement demande l'installation d'un réseau d'eau et d'assainissement ce qui est exclu sur le terrain de Camping Municipal.

-

- Bernard FUCHS, Conseiller Municipal, informe les Conseillers que Monsieur Christophe KRAGEN, Gérant de la Ste KRAGEN RECYCLAGE, propose de procéder à la réfection du chemin du Haut-Mahrel à ses frais à condition que la Commune prenne à sa charge la pose de rigoles sur ce chemin.
Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

- Rappel de la journée de travail le 09 juillet 2016 au Chalet St Hubert.

La séance est levée à 23h30.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la
COMMUNE D'URBES
de la séance du 05 avril 2015

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
M. Claude EHLINGER	Maire		
M. Thierry HAMICH	1 ^{er} adjoint		
Mme Annaïck SERRAND	2 ^e adjointe		
Mme Marie NUSSBAUM	3 ^e adjointe		
M. Bernard FUCHS	conseiller municipal		
Mme Sylvie WEBER	conseillère municipale		
M. Philippe MUNSCH	conseiller municipal		
Mme Huguette DEGERT	conseillère municipale		
M. Stéphane KUNTZ	conseiller municipal		
M. Jean-Jacques WEBER	conseiller municipal		
M. Geoffray DEBRAS	conseiller municipal		